



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°D 2085
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Article L113-5 du Code de la voirie routière
Article L323-1 du Code de l'énergie

Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité le long du Chemin des Vignes

Département : HAUTE-SAONE

Commune : VELESMES-ECHEVANNE

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

Chemin des Vignes

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- D.S.T.T. UT70 GRAY
- TOTAL PETROCHEMICAL FRANCE
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
- Direction Départementale des Territoires
- Commune de VELESMES-ECHEVANNE
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- SYNDICAT DES EAUX DE VELESMES
- Syndicat de voirie du Val de Saône

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de VELESMES-ECHEVANNE

D 2085 - Extension du réseau concédé d'électricité le long du Chemin des Vignes

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de VELESMES-ECHEVANNE, de type rurale, se situe à environ 40 km au Sud-ouest de Vesoul. La zone des travaux se situe le long du Chemin des Vignes.

La commune de VELESMES-ECHEVANNE ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 240 mètres ;
- le renforcement du transformateur existant de 160 kVA par un appareil de 250 kVA ;
- la fourniture et la pose dans la tranchée d'une gaine TPC 160 mm en vue d'un éventuel enfouissement de la ligne HTA 20 kV aérienne existante ;
- la fourniture, la pose et le raccordement de lampadaires d'éclairage public identiques à ceux installés récemment par le SIED 70 dans la commune ;
- la réalisation d'un génie civil de télécommunications composé de 3 chambres de tirage et d'environ 460 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain des parcelles au réseau filaire.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011